

ABONNE : Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste. PRIX DE L'ABONNEMENT: LOT, AVEYRON, CANTAL, ZÉ, DORDOGNE, LOT ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE: Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr. L'abonnement part du 1er ou du 16 et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS: ANNONCES, 25 centimes la ligne. RECLAMES, 50 centimes la ligne. Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance. Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés. L'ABONNEMENT se paie d'avance. Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Les Annonces Judiciaires et Légales seront insérées, en 1868 :

Pour l'arrondissement de Cahors, dans les journaux : Les annonces judiciaires : dans le journal le Courrier du Lot. Les annonces administratives : dans le journal le Journal du Lot (qui insérera, en outre, des extraits des annonces judiciaires et administratives des arrondissements de Figeac et de Gourdon).

Pour l'arrondissement de Figeac, dans les journaux : (Annonces judiciaires et administratives), l'Echo de Quercy, le Mémorial. Pour l'arrondissement de Gourdon : (Annonces judiciaires et administratives), dans le journal le Gourdonnais.

Le Journal du Lot publiera désormais, à titre de renseignement, un Bulletin sommaire des Annonces judiciaires de l'Arrondissement de Cahors.

Cahors, le 18 Mars 1868.

BOURSE DE PARIS.

Table with 3 columns: Date, Rte 3 p. 0/0, and 4 1/2 p. 0/0. Rows for Du 16 mars, Du 17, and Du 18.

BULLETIN.

Le Corps législatif a adopté hier l'article 1er du projet de loi sur les réunions publiques. Il a rejeté un amendement par lequel l'opposition réclamait la liberté absolue et permanente des clubs.

Au début de la séance, M. Pouyer-Quertier a présenté des observations sur la situation de l'Algérie. M. le ministre d'Etat a annoncé la présentation d'un projet de loi destiné à remédier efficacement aux souffrances de la population coloniale ou indigène.

« Dès l'année dernière, a dit M. Rouher, des mesures prévoyantes avaient été prises; neuf millions avaient été mis par la compagnie algérienne à la disposition des indigènes pour l'achat de leurs blés de semences.

« Sur la somme qui leur avait été offerte, trois millions seulement ont été prélevés. Le reste de la somme demeure à la disposition de ceux des indigènes qui voudraient y recourir, et les habitants de l'Algérie et les arabes trouveront toutes les facilités possibles de procéder à l'ensemencement de leurs terres et de pourvoir aux exigences de la récolte de l'année prochaine. »

La discussion devait porter aujourd'hui, sur l'article 2 de la loi sur les réunions, ainsi conçu : « chaque réunion doit être précédée d'une déclaration signée par sept personnes domiciliées dans la commune où elle doit avoir lieu, et jouissant de leurs droits civils et politiques. Cette déclaration indique les noms, qualités et domiciles des déclarants, le local, le jour et l'heure de la séance, ainsi que l'objet spécial et déterminé de la réunion. Elle est remise à Paris au préfet de police, dans les départements

au préfet ou au sous-préfet. Il en est donné immédiatement un récépissé qui doit être représenté à toute réquisition des agents de l'autorité. »

— On croit que la loi sera très promptement votée.

On mande de Florence : « Le Sénat a adopté les chapitres du budget relatifs à la marine, à la guerre, à l'instruction publique et au commerce. L'ensemble du budget a été adopté ensuite par 67 voix contre 3.

L'impôt sur la mouture est gravement compromis en Italie, et il a suffi pour cela d'une proposition faite par M. Alvisi, au début de la discussion. Ce député a produit un amendement tendant à substituer « une taxe de famille » à l'impôt, et cet amendement a été accepté. Mais quelle sera la « taxe de famille » proposée? Si ce n'est, comme il semble, que la reproduction sous un autre nom, de l'idée qui avait amené l'impôt de mouture, il ne sera pas mieux accueilli.

On écrit de Rome : « Le Saint-Père s'est occupé récemment du monument qui doit être élevé en souvenir de ses défenseurs, morts dans la dernière campagne. Sur un tertre très élevé, on représentera un guerrier recevant une épée des mains de Saint-Pierre. Les noms de tous les morts seront placés sur la base du monument. »

Un correspondant de Rome écrit : « On ne pense pas que le baron Baude, qui a été envoyé ici par le gouvernement français pour reprendre, entre autres choses les négociations relatives à la promotion de l'archevêque de Paris au cardinalat puisse réussir si Mgr Darboy continue à refuser la rétractation qui lui est demandée.

La reprise des rapports diplomatiques entre la Russie et la cour de Rome est niée par le Courrier russe. Cette feuille moscovite qui n'en veut pas au catholicisme ni à son chef, mais qui réclame aussi l'indépendance du schisme grec. croit que l'heure de la réconciliation officielle et politique n'est pas encore venue.

Des lettres de Beyrouth signalent quelques troubles dans le Liban. Rien de grave, d'ailleurs, ni qui touche particulièrement aux intérêts des populations chrétiennes. On parle d'ajouter aux pays qui forment le Liban proprement dit, quelques districts de la Syrie.

Les hanovriens restés fidèles à leur ancien roi

de colère, oh ! mais, ça ne se passera pas comme ça.

Il prit brusquement sa casquette et fit un mouvement pour s'élancer vers la porte.

— Julien, s'écria Jeanne en se précipitant au-devant de lui, que vas-tu faire ?

— Mais rien, répondit le jeune homme en faisant tous ses efforts pour paraître calme, j'ai besoin d'air, voilà tout.

— Tu me trompes, Julien, tu as quelque mauvais dessein, je vois ça dans tes yeux.

— Julien, dit à son tour le père Nicole, Jeanne à raison, tu veux faire quelque coup de ta tête, reste ici, dînons tranquillement tous les quatre et oublie l'inconvenance de ce jeune homme qui, après tout, n'avait peut-être pas tout son bon sens quand il a...

— Non, s'écria le jeune homme hors de lui, il faut que je lui casse les reins à cet insolent cocodès, qui se croit tout permis parce qu'il est millionnaire et que nous ne sommes que de pauvres ouvriers. Ah ! ils sont bien tous les mêmes, ces riches maudits, sans cœur et sans entrailles pour le malheureux, auquel ils prodiguent le mépris et l'outrage afin de lui rappeler toujours l'impuissance de la misère ; je ne puis les pulvériser tous, mais j'en tiens un et celui-ci va payer pour les autres, je vais lui prouver qu'il a affaire à un homme.

Et il écartait doucement Jeanne, qui refusait toujours de lui livrer passage, quand deux coups furent frappés à la porte.

— C'est le marchand de meubles, dit Jeanne en courant ouvrir.

ont fait remettre aux puissances une adresse dans laquelle ils protestent contre la dépossession de ses Etats, dont Georges Va a été la victime.

S'il fallait en croire une correspondance de Berlin, la mission du prince Napoléon aurait eu pour objet la formation immédiate d'une confédération des Etats du Sud sur la base du traité de Prague ; l'établissement de cette confédération, seul remède à la situation actuelle, dit la correspondance prussienne, devrait coïncider avec le règlement définitif de la question d'Orient et serait suivi d'un désarmement général.

On écrit de Trieste, 14 mars : « La malle du Levant apporte des avis de Constantinople du 8 mars. Le grand vizir, de retour de Crète, aurait déclaré que l'insurrection de Candie était terminée de fait et qu'il n'y avait plus que quelques guérillas dans les montagnes. La Porte avait nolié deux vapeurs pour rapatrier les réfugiés crétois. »

Pour le bulletin politique : A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques

(Agence Havas).

Florence, 15 mars.

La Correspondance Italienne dément la nouvelle donnée par plusieurs journaux d'un conseil de guerre qui aurait été tenu à Florence par les généraux italiens et dans lequel des délibérations importantes auraient dû être prises. Elle dément également le bruit que le prince Autfède doit entreprendre un voyage maritime.

Chambre des députés. — Diverses pétitions sont présentées à la Chambre. M. Torrignani donne lecture d'une pétition de 37 municipalités des provinces napolitaines, demandant une énergique répression du brigandage.

Le ministre des affaires étrangères accepte la pétition et annonce la remise en vigueur de la convention militaire qui existait antérieurement entre le gouvernement italien et les autorités pontificales. Le ministre de l'intérieur, déclare, de son côté, qu'il est décidé à agir énergiquement contre le brigandage.

New-York, 5 mars.

Le Sénat a résolu de se constituer aujourd'hui en Cour judiciaire pour examiner les articles de l'acte de mise en accusation de M. Johnson.

M. Chase a reçu une notification le chargeant de présider la Cour.

La convention républicaine de l'Ohio a adopté une résolution en faveur de la candidature du général Grant à la présidence et approuvant la mise en accusation de M. Johnson.

La convention démocratique de Pensylvanie a adopté une résolution en faveur de M. Johnson.

Mais à l'aspect du personnage qui entra aussitôt elle recula brusquement et jeta un cri d'effroi.

Ce personnage n'était autre que Charles Duvivier. Stupéfait lui-même à la vue du jeune homme, Julien passa bientôt de l'étonnement à la fureur, puis fixant sur Charles un regard brûlant de haine :

— Monsieur lui dit-il, savez-vous qu'il est bien imprudent à vous de vous présenter ici après avoir insulté ma cousine comme vous venez de le faire.

— Vous appelez un baiser une insulte, dit Charles Duvivier en riant.

— M. Duvivier, dit le père Nicole, mon pauvre Julien a tiré un mauvais numéro...

— Je sais cela, interrompit le jeune homme en jouant avec sa canne.

— Il est triste, désespéré, dans une mauvaise disposition d'esprit; veuillez donc nous dire ce qui nous vaut l'honneur de votre visite, et...

— Et partir, n'est-ce pas ?

Le père Nicole garda le silence.

— Et le plus vite possible, je vous y engage dans votre intérêt, dit à son tour Julien en s'approchant du jeune homme d'un air menaçant.

— Il est difficile de ne pas se rendre à une pareille invitation, répliqua Charles Duvivier avec son immuable sourire, cependant, monsieur Julien, vous voudrez bien me permettre, avant de sortir d'ici, de dire le motif pour lequel j'y suis venu.

— Soit, mais veuillez sur vos paroles, je ne vous dis que ça.

— M. Julien, savez-vous pourquoi j'ai embrassé M^{lle} Jeanne tout-à-l'heure, et pourquoi je vais l'embrasser encore ?

Un meeting a eu lieu à Baltimore, en faveur du président Johnson.

M. Jefferson Davis a été reçu avec enthousiasme à la Nouvelle-Orléans.

ITALIE.

On écrit de Rome, le 11 mars :

Le gouvernement pontifical rêve plus que jamais une armée catholique dans le sens littéral du mot, c'est-à-dire recrutée au sein de toutes les contrées où la foi catholique compte des adhérents.

Cette armée se compose de corps indigènes (gendarmérie, régiment de ligne, bataillon des chasseurs indigènes, sédentaires, (squadrighieri) de corps mixtes (artillerie, génie, dragons) et de corps étrangers (légion, régiment des chasseurs étrangers, régiment des zouaves).

Chose étrange, c'est dans ces trois derniers corps que l'on constate les neuf dixièmes des cas de désertion. Les hommes des corps indigènes qui, cependant, seraient admis sans difficulté et peut-être même avec faveur dans l'armée italienne, se montrent en général fidèles à leur drapeau. Ainsi, sur 52 hommes qui ont disparu depuis le 3 mars, on ne compte que 4 indigènes.

Ce n'est pas tout. Il ne faut rien moins que la discipline militaire la plus rigoureuse et une surveillance incessante pour empêcher les soldats de nationalités différentes de se prendre de querelle et parfois d'en venir aux mains. Afin qu'ils soient moins exposés à se rencontrer dans les cafés, on leur ouvre à grands frais des cercles nationaux, où ils peuvent se délasser des fatigues du service sans inconvénient pour la tranquillité publique. Les aumôniers, qui sont au nombre de 27 pour une armée de 14,000 hommes, ne cessent de leur rappeler que des soldats venus pour défendre une même cause ne doivent avoir qu'un cœur et qu'une âme. Jusqu'à présent, on n'a guère obtenu que des résultats négatifs.

Rien ne prouve mieux combien il est difficile, en plein 19^e siècle, de résoudre ce problème d'une armée catholique et combien le système de recrutement employé à l'étranger par les agents du Saint-Siège laisse à désirer.

137 canadiens, pourvus de deux aumôniers, ont fait leur entrée dans Rome hier et ont été incorporés dans les zouaves. Il a fallu en éliminer beaucoup d'autres qui étaient suspects de fémianisme. Il est douteux que le second envoi, annoncé par les journaux, se réalise.

Un contingent hongrois de 180 hommes et 120 chevaux a été accepté pour le corps des dragons.

Comme les canadiens, les hongrois déposeront au ministère des armes une offrande représentant en partie les frais de leur entretien.

Le ministère est toujours fermement décidé à ne recevoir de recrues qu'autant qu'il en faut pour maintenir l'effectif de l'armée à 16,000 hommes et à ne pas constituer de corps nationaux.

Le général Dumont, appelé par des réclamations des soldats au sujet de leurs logements et de certaines fournitures locales, a fait une tournée rapide dans la province de Viterbe, puis une courte apparition à Rome. Il n'est, du reste, nullement question de rappeler les Français dans la capitale. Seulement, sur la demande de M. de Sartiges, la municipalité s'est empressée de louer au prix de 500 fr. par mois

— Vous !

— Savez-vous pourquoi ? c'est que j'étais tout joyeux d'une idée qui m'était venue et que je veux mettre immédiatement à exécution.

Puis, tirant de sa poche un portefeuille dans lequel il prit plusieurs billets de banque :

— Tenez, dit-il au jeune homme, voici deux mille cinq cents francs que j'ai été sur le point de dépenser fort bêtement, acceptez-les, et faites-vous remplacer.

Julien regarda les billets de banque, puis Charles Duvivier, puis Jeanne, le père et la mère Nicole, comme pour s'assurer qu'il n'était pas fou et qu'il ne rêvait pas, puis il voulut parler, mais il s'arrêta court, car il sentit que les larmes lui montaient à la gorge.

Les deux vieillards eux-mêmes étaient comme pétrifiés.

Jeanne seule conservait son sang-froid.

— Ah ! monsieur, s'écria-t-elle en se jetant sur la main du jeune homme.

— Et bien ! dit celui-ci en offrant l'autre main à Julien, encore tout bouleversé, êtes-vous toujours résolu à me casser les reins ?

— Que voulez-vous ? dit Julien, j'étais une brute je vous croyais tout autre.

— Oui vous m'avez jugé à l'épiderme, bah ! il faut se défier de l'apparence, on peut être un peu fou et même un peu ridicule, sans manquer de cœur pour cela, et puis, avouez maintenant que le bon Dieu a tout arrangé pour le mieux ; si j'eusse eu un mauvais numéro, je consacrais mon argent à un remplaçant, si vous l'eussiez eu bon, vous n'aviez pas besoin de

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 18 mars 1868.

LES DEUX NUMÉROS

(Suite et fin).

Et le pauvre Julien, en parlant ainsi, avait les yeux pleins de larmes.

La mère Nicole était en train de le consoler quand Jeanne rentra après une demi-heure d'absence. Elle était toute rouge et paraissait très-émue.

— Eh bon Dieu, petite, qu'as-tu donc ? lui demanda son oncle.

— Ah ! rien, rien, répondit la jeune fille. Mais le trouble de sa voix démentait ses paroles.

Enfin, pressée de question par Julien, elle finit par avouer qu'elle venait de rencontrer dans l'escalier M. Charles Duvivier, que ce jeune homme l'avait embrassée sur les deux joues, et qu'il avait poussé l'impertinence, comme elle le menaçait de son oncle et de son cousin, jusqu'à lui déclarer qu'il ne se gênerait pas pour recommencer devant eux.

— Mais, ajouta-t-elle tout-à-coup, je dois dire qu'il paraissait très-exalté, très-heureux, presque fou de joie, et qu'il faut peut-être attribuer cela...

— A son insolence naturelle, s'écria Julien, pâle

La reproduction est interdite.

un appartement qui servira de pied à terre au général et à ses aides-de-camp lorsque des raisons quelconques les appellent de Civita-Vecchia à Rome.

La convention militaire officielle de 1867 est décidément remise en vigueur, mais il a été stipulé qu'elle ne serait applicable que contre les brigands et ne pourrait être contre les bandes politiques. Il n'a fallu rien moins que l'intervention discrète mais pressante de l'ambassade de France pour rassurer le gouvernement et le décider à une transaction.

Des colonnes de gendarmes et de *squadriglieri* sont aux trousses des brigands. Le 5, la bande Pannici a été dispersée dans les environs de Monte-romano. Le lendemain, a eu lieu un nouvel engagement à la suite duquel cinq brigands sont tombés au pouvoir de la force publique. On vient d'apprendre qu'une forte bande armée saccage Rocca-Priore, à quelques milles de Rome.

Mgr Bonaparte se prépare, par une retraite, à la réception du cardinalat.

Ce n'est point, comme l'ont prétendu des correspondants par trop fantaisistes, parce que Mgr Ferrari est marié secrètement que le pape ne le nommera pas cardinal. Le prélat n'est et ne saurait être marié, même secrètement, puisqu'il est sous-diacre. Il a demandé lui-même à ne recevoir la pourpre que le jour où on pourra se passer de lui au ministère des finances.

La colonie anglaise est, en ce moment, relativement considérable. Elle avait déjà, outre son église, son académie des beaux arts et sa société archéologique, un *Fox hunt club* pour la chasse du renard dans la campagne romaine; elle vient de fonder un *Cricket club*. La première partie a eu lieu hier, à la villa Borghèse, entre onze touristes anglais à la tête desquels était lord Macduff et onze zouaves anglais revêtus de l'uniforme rouge et gris et le sabre baïonnette au côté. Le pape devait diriger sa promenade de ce côté, mais la pluie l'en a empêché. Les joueurs n'en ont pas moins continué jusqu'à la tombée de la nuit, à la grande stupéfaction des Romains.

Pour extrait : A. Layton.

Revue des Journaux

Le projet de loi sur les réunions publiques est l'objet des commentaires de la Presse :

CONSTITUTIONNEL.

« A moins de nier l'évidence et de supprimer les faits, comment ne point reconnaître, lisons-nous dans le *Constitutionnel*, sous la signature de M. Foville, que le droit de réunion n'a jamais été pratiqué en France que durant de très-courtes périodes? Comment ne point avouer qu'il a eu la mauvaise fortune de ne reparaitre qu'après de violentes commotions, de durer juste autant que le désordre qui succède toujours aux révolutions et de disparaître aussitôt que le pays, fatigué par les troubles de la rue, retrouvait un gouvernement assez fort pour rétablir la tranquillité publique.

« Il était impossible de ne pas tenir compte de ces épreuves, et le législateur se trouvait ainsi en présence d'un problème dont voici les deux termes : consacrer le principe posé par la lettre impériale du 19 janvier, mais entourer l'exercice du droit de réunion de toutes les garanties nécessaires afin de le protéger lui-même contre les excès qui l'ont autrefois compromis.

« Cette double solution a-t-elle été trouvée? Le projet de loi met entre les mains des garanties très-grandes, cela est incontestable, mais il n'en réalise pas moins, dans une sage mesure, l'œuvre du progrès inaugurée par la lettre impériale du 19 janvier. La liberté pénètre ainsi dans nos institutions sans faire entrer avec elle les abus qui l'accompagnent d'ordinaire quand elle vient à la suite des révolutions; on a vainement essayé de la fonder sur des ruines, elle n'a pu s'y maintenir; la liberté que les orages politiques ont amenée a été empor-

moi et j'étais privé de deux bonheurs à la fois, faire un heureux et acquérir un ami.

— Et un solide, allez, s'écria Julien, dont les paroles pouvaient à peine se faire jour à travers les sanglots, demandez-moi tout ce que vous voudrez, et...

— Je vous prends au mot et vous demande la permission de donner à M^{lle} Jeanne un baiser d'ami.

— Oh ! de grand cœur !

Jeanne s'avança aussitôt, et Charles Duvivier l'embrassa au front en s'écriant :

— Je vous avais bien dit, moi, que je vous embrasserais devant eux.

— Quant aux remboursements, dit Julien, soyez tranquille...

— Assez, fit Duvivier, je ne saurais être à la fois un créancier et un ami; faites votre choix.

— Ne vous fâchez pas; on ne remboursera rien.

— Et maintenant que j'ai envoyé contre ordre au café Anglais, voulez-vous m'accorder une place à votre table ?

— Je le crois bien, et j'ose dire que vous avez crânement payé votre écot.

— Encore un mot : Dans combien de temps serai-je votre garçon d'honneur ?

— Dame ! ceci regarde Jeanne.

— Mais répondit la jeune fille, en souriant et rougissant à la fois, ça pourrait bien être pour le printemps.

— Je ne l'oublierai pas.

— Allons, à table, à table, s'écria le père Nicole. Inutile de dire si le repas fut gai et si Julien chanta au dessert.

CONSTANT GUÉROULT.

tée par d'autres orages; la liberté qui se fonde aura pour garantie l'ordre même qui la rend à la France.»

JOURNAL DES DEBATS.

On lit dans le *Journal des Débats*, sous la signature de M. Prévost-Paradol :

« En 1830, ce n'était point l'impôt ni le recrutement qui agitaient les esprits et ensanglantaient la capitale. Et plus tard même, ces funestes combats de 1832 et des années suivantes, cette révolution de Février qui nous a conduits où nous sommes, n'avaient pour occasion ni pour mobile aucune préoccupation matérielle, dans ces discordes déplorables, c'étaient ou des griefs intellectuels ou moraux ou d'aventureuses chimères qui mettaient les armes aux mains des citoyens, et si la foule s'élevait à tort, cet égarement même était généreux dans sa cause, et l'on y reconnaissait, tout en gémissant, quelque chose du noble génie de la France. Depuis lors tout a changé. L'histoire ne dira pas sans tristesse, qu'après seize ans d'un calme absolu et ressemblant fort à de l'indifférence, la première émotion populaire du second empire est née de la loi du recrutement et du peu d'empressement de la jeunesse française à se ranger sous le drapeau.»

LA FRANCE.

Le journal *la France* n'admet pas que sous prétexte de débattre des questions politiques, dont la discussion appartient au Corps-législatif, on réorganise ces clubs, de funeste mémoire qui décrétaient d'avance les lois et les dictaient ensuite aux représentants du pays sous peine de mort.

« C'est à bon droit, dit en terminant M. J. Cohen, que la loi discutée en ce moment a interdit les réunions et les associations politiques. La liberté parlementaire est l'exercice légitime du contrôle du pays; la liberté des clubs n'en a jamais été que le désordre.»

LA PATRIE.

On lit dans la *Patrie*, sous la signature de M. J. Penel :

« Nous avons, par la voie de San-Francisco, des nouvelles particulières d'Honolulu, du 2 février. Elles nous apprennent que les élections qui viennent d'avoir lieu ont été très vives et que le parti national l'a emporté. Ce parti est opposé à l'annexion des îles Sandwich aux Etats-Unis et se montre dévoué à la dynastie actuelle.»

Pour extrait : A. Layton.

Nouvelles du jour

Le *Moniteur* publie un décret qui confère à un grand nombre d'anciens maires la croix de la légion d'honneur, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance du Prince Impérial.

On a fait à l'extérieur des théâtres de Paris des préparatifs d'illumination pour célébrer aussi cet anniversaire. Plusieurs édifices et un certain nombre de maisons particulières ont été pavés de drapeaux.

On lit dans le *Moniteur* :

« A la demande du Prince Impérial il y a eu congé dans les lycées et dans toutes les écoles de l'Empire le lundi 16 mars jour l'anniversaire de la naissance de Son Altesse Impériale.»

La Saison.

Nous recommandons à nos lectrices, le magnifique journal illustré, *la Saison*, paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois. Gravures noires et coloriées Bureaux : 53, rue Vivienne près le boulevard, Paris.

La Chasse illustrée, tel est le titre d'un nouveau journal qui vient de paraître chez MM. Firmin Didot, 56, rue Jacob, à Paris. Cette publication hebdomadaire, du même format que *l'Illustration* ou *la Mode illustrée*, est destinée aux chasseurs ainsi qu'aux pêcheurs. — Par sa rédaction confiée aux meilleurs écrivains, par le nombre et la perfection de ses gravures exécutées d'après les dessins d'artistes distingués, par ses renseignements, utiles ses récits saisissants, par ses excellents conseils pour l'acclimatation et la pisciculture, enfin surtout par la modicité de son prix (20 francs par an pour 82 numéros, ou 5 francs par trimestre), ce journal s'adresse à tous ceux qui aiment les plaisirs des champs, quel que soit le rang de la société auquel ils appartiennent. — Un numéro est envoyé gratis à tous ceux qui en feront la demande, par lettre affranchie, à l'administration.

L'ÉCLAIR. — 30, rue Bergère, Paris. — Sommaire de la 6^e livraison.

Chronique, Paul Arène. — Lettre à éponine, Corbulon. — La mort du bébé, Albert Brun. — Charles méryon, H. du Cleuziou. — Zigs-Zags, Léon Dommartin. — Ambroise Thomas, Arthur Pougin. — Souvenir d'un vieux chasseur, Paul Chapuy. — Regain de la semaine, A. Desvignes. — Causerie dramatique, Gabriel Prevost.

Le **COSMOS**, Revue politique et sociale hebdomadaire des progrès des sciences et de leurs applications dirigées par M. Victor Meunier.

— Les avis télégraphiques des marchés de l'intérieur signalent, pour samedi, de la hausse dans un certain nombre de localités et de la fermeté dans la plupart des autres. Les apports sont abondants en général. A Paris, les farines disponibles se traitent de 92, 50 à 93 (les 157 kil.). Les dépêches de l'étranger annoncent du calme en Angleterre, de la fermeté en Allemagne de la baisse en Belgique. Marseille et le Havre continuent à recevoir d'assez fortes quantités de grains exotiques.

— La commission sénatoriale chargée de l'examen du projet de loi sur la presse a tenu séance samedi; elle s'est réunie de nouveau lundi. On croit que le rapport sera présenté à la fin de la semaine. La discussion en assemblée générale s'ouvrira le 23 ou le 24 mars. Selon toute probabilité le corps législatif aura terminé alors la délibération du projet de loi sur les réunions publiques.

— C'est à tort que l'on annonce l'ajournement de la réception du Père Gratry et de M. Jules Favre à l'Académie. L'Académie est au complet. La réception du Père Gratry aura lieu le 26 de ce mois; celle de M. Jules Favre est fixée au 23 avril. Les élections pour le remplacement de MM. Ponsard et Flourens auront lieu peu de temps après.

— Hier a eu lieu le bal de bienfaisance pour l'inauguration de la mairie du 4^e arrondissement. On dit que la recette, quêtes comprises, dépasse 60,000 fr.

— L'assemblée générale des actionnaires des chemins de fer d'Orléans a fixé à 56 fr. le dividende de l'exercice de 1867.

— La librairie Paul Dupont met en vente les deux premiers volumes des cahiers de 1789 dont la publication a été ordonnée par le Corps-Législatif.

— On écrit de Varsovie au *Journal de Posen* : « Le 4 mars la police a opéré dans notre capitale plus de 30 arrestations politiques. Les préparatifs du recrutement sont près d'être achevés.»

— La presse de St Pétersbourg, Moscou et Varsovie ne cesse de signaler les armements gigantesques de la France. *L'Invalide russe* se montre intrigué par le voyage mystérieux du prince Napoléon en Allemagne, auquel il attribue une importante mission diplomatique. « La Prusse ferait bien, dit-il, de se méfier des assurances pacifiques juste au moment où son voisin pousse les armements à la dernière limite du possible.»

— Le comité central agricole de la Sologne, institué au château de la Motte-Benvron, sur le domaine de l'Empereur, a résolu de distribuer, au prochain concours, une médaille d'or et une somme de 15,000 fr. à l'agriculteur ou au sylviculteur dont l'exploitation aura présenté les résultats les plus utiles et les plus propres à être donnés comme exemple.

— Parmi les projets de loi soumis en ce moment au conseil d'Etat, on remarque une demande de la ville de Tours en autorisation d'un emprunt de huit cent mille francs pour construction d'une salle de spectacle.

— Le Théâtre Français va monter, dit-on, un proverbe en un acte, auquel on donne d'avance toutes les qualités qui font le succès, et intitulé, *A Deux le jeu*; il sera joué par M. Febvre et M^{lle} Plessy. L'auteur est M. Ernest Legouvé.

— On mande de Rome que le Pape a accepté l'offre de trois escadrons qui lui ont été

Le *Cosmos*, qui est dans sa 16^e année, paraît tous les samedis, par numéros de 2 feuilles grand in-8^o (32 pages), format de la *Revue des Deux Mondes*, texte compacte. C'est le seul journal scientifique traitant des matières politiques et d'économie sociale. Prix : 23 fr. par an pour les départements, 12 fr. pour 6 mois, 7 fr. pour 3 mois. Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois. Envoyer un mandat de poste à M. Victor Meunier, 7, rue Ferronet, à Paris.

L'ILLUSTRATION.

Bureaux : rue Richelieu, 60. Sommaire du 14 mars 1868.

Texte : Revue politique de la semaine. — Funérailles du roi Louis 1^{er}, de Bavière. — Courrier de Paris. — Le banquet du roi de Hanovre. — La Vengeance de Dieu, nouvelle, par M. Alfred Assollant (suite). — Gavarni. — Le chemin de fer du Pacifique (suite). — Les Théâtres. — Publications de la semaine. — Le mouvement littéraire. — Académie impériale de musique : *Hamlet*; monologue chanté par M. Faure. — Pages d'album. — Inauguration de la mairie du IV^e arrondissement de Paris.

Gravures : Chapelle ardente du roi de Bavière, à la villa Lyons (Nice). — Le banquet du roi de Hanovre, donné à la villa de Hietzing, à Vienne. — Costumes de bal de la saison de 1868 (5 grav.). — Le chemin de fer du Pacifique (9 grav.). — Académie impériale de musique : *Hamlet* (2 grav.). — Nouvelle mairie du IV^e arrondissement de Paris. — Échecs. — Rébus.

Journal de Viticulture pratique.

Sommaire du n^o du 10 mars.

Chronique viticole. — Pétition contre la vigne. — Sur les pépinières de vigne, A. d'Armailhaç.

offerts par le primat de Hongrie et le clergé Hongrois.

— On vient d'instituer à Paris une commission scientifique chargée de faire une enquête sur la nature du pétrole et son utilité comme force motrice des machines à vapeur dans la navigation.

Pour extrait : A. Layton.

Bulletin Agricole

Les nouvelles qui nous parviennent des différents pays sont généralement tristes et dans certaines contrées elles affectent un caractère déplorable au point de vue de l'humanité. Là ce sont les gouvernements qui mal servis, en temps opportun, par leurs agents, ont négligé de prendre des mesures commandées par la situation; ici, se sont les populations qui réduites au dernier degré de la détresse se livrent à des actes qui glacent d'horreur notre génération. On s'étonnera peut-être que l'Algérie ait été le théâtre de pareils actes qui accuseraient non seulement la sauvagerie de quelques tribus, mais aussi la prévoyance et la générosité de l'administration; mais quiconque a parcouru cette contrée sait que la civilisation n'a guère encore pénétré que dans les centres et qu'il est des points sur lesquels la sollicitude administrative ne peut s'étendre où son œil n'aperçoit pas les maux à soulager. Certains gourbis de l'intérieur de l'Afrique ne peuvent être mieux comparés qu'aux huttes de la Nouvelle-Calédonie, et le reste du monde est étranger à ce qui s'y passe, comme à ce qui se fait dans les autres des bêtes fauves. Quoiqu'il en soit, nous sommes heureux d'apprendre que des navires chargés de grains et de farines sont partis de Marseille à destination d'Alger et d'Oran. Il ne faut pas qu'il soit dit que la métropole laisse mourir de faim les Arabes, si dans l'Inde et ailleurs d'autres gouvernements se sont montrés moins soucieux des indigènes en proie à la famine.

Félicitons nous, d'autre part, de la patience, de la résignation de nos populations de l'intérieur, elles ont compris partout, sauf une ou deux exceptions, que ce n'est point par l'émeute, par le désordre, et quelquefois hélas ! par le gaspillage des grains que l'on peut remédier à l'insuffisance des récoltes !

La hausse sur les farines n'a point fait de nouveaux progrès, cette semaine, à la Halle de Paris, et si les prix du blé se sont encore élevés sur certains de nos marchés, des avis en baisse nous sont également parvenus; espérons, d'ailleurs, que les apports vont être plus satisfaisants aux approches de Pâques. Ajoutons que les ensemencements de mars se font en d'excellentes conditions et sur une plus vaste échelle que d'habitude. Puis la saison promet d'être d'une précocité exceptionnelle; Les farines se paient en disponible, de 90 à 93 fr. le sac de 159 kil; les blés de 49 à 57, le sac de 120 kil.; les seigles 38 fr. les 115 kil.; les orges de 26 à 29 fr. les 100 kil.; les avoines sont très fermes aux prix extrêmes de 25 à 28, 50.

Les colzas en terre sont généralement en de bonnes conditions, aussi les prix des huiles ont-ils peine à se maintenir. Sur le marché des alcools, les réalisations de bénéfices amènent un peu de faiblesse, à Bercy et à l'entrepôt la vente est lente et même il faut pour

De la plantation et du choix des boutures à l'Hermitage, L. Rey. — Des caves Mauméné ou caves à compartiment, E. Mauméné. — Causerie viticole, G. Duclaud. — Les soutirages en mars, de Fontanelle. — Concours de taille à Fleurie, J. Cherpin. — Situation des vignobles, G. Dufau.

Le *Journal de Viticulture pratique* paraît le 10 et le 25 de chaque mois en un cahier de 32 pages.

9, rue des Fossés-Montmartre, à Paris.

L'AVENIR NATIONAL

JOURNAL DU SOIR

Rédacteur en chef : A. PEYRAT, ancien rédacteur en chef de la Presse.

Même prix dans les Départements et à Paris :

Un an..... 52 fr. (au lieu de 64 fr.)
Six mois..... 26 fr. (au lieu de 32 fr.)
Trois mois..... 13 fr. (au lieu de 16 fr.)
Un mois..... 4 50 (au lieu de 6 fr.)

L'Avenir national se vend dans les gares de ch. de fer

Trois mois 46 fr. **LE TEMPS** Six mois 52 fr.

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

Rédacteur en chef : A. NEEFTZER

Bureaux, 40, rue du Faubourg-Montmartre

à Paris.

aire des affaires accepter quelques concessions. Les sucres indigènes sont fermes, par contre les raffinés sont calmes, 4,000 bœufs ont été amenés, cette semaine, à la Villette, néanmoins, la vente s'y est faite promptement et avantageusement.

Chronique locale.

CALENDRIER DU LOT.

Table with 4 columns: DA, JOURS, FÊTE, FOIRES. Rows include 19 Jeudi s Joseph, 20 Vendr. s Archippe, 21 Samedi s Benoit.

M. le Préfet du Lot, a accordé une gratification au sieur Costes (Pierre), ex-cantonnier, du village de Bricostes, commune de St-Cirgues, à raison du courage et du dévouement dont il a fait preuve, pour empêcher que dans la journée du 4 novembre dernier, la maison d'habitation du sieur Pradal, ne devint la proie des flammes.

Au nombre des maires nommés chevaliers de la légion d'honneur, à l'occasion du nouvel anniversaire de la naissance du Prince Impérial nous trouvons M. LARNAUDIE, maire de Grèzes. Cette distinction est la récompense bien méritée des services rendus par M. Larnaudie. Cet honorable Magistrat remplit les fonctions municipales depuis 36 ans, et exerce la médecine, avec un louable désintéressement.

SENAT.

Séance du 13 mars. — PÉTITIONS. — N° 501. Le sieur Borie, médecin à Saint-Germain, département du Lot, réunit dans la même pétition trois propositions ou trois idées qui n'ont pas entr'elles le moindre rapport. Il demande : 1° qu'on réduise le format des dépêches ministérielles, afin de diminuer le prix du port des lettres qui sont adressées à des gens souvent pauvres en réponse à leurs plaintes et à leurs demandes; 2° qu'après un examen préalable, on délivre aux officiers de santé une autorisation de procéder à toutes les opérations chirurgicales qu'exigent quelquefois les accouchements laborieux; 3° que le gouvernement nomme des agents spéciaux, des espèces d'inspecteurs de police et de justice, dont la mission serait de parcourir toutes les communes de France, d'y recueillir sur tous les sujets les plaintes et les réclamations des citoyens, de noter les causes de mécontentement quand le mécontentement existe, et de rendre compte du tout au gouvernement.

Ces trois propositions, si singulièrement accolées dans la même pétition, indiquent assez que le pétitionnaire n'y a pas donné une attention suffisante. Ce sont des idées qui ont traversé son esprit et dont il a cru devoir entretenir le Sénat. La dernière ne soutient pas l'examen. Le gouvernement ne manque pas d'agents pour lui faire connaître l'état politique et moral du pays, et les citoyens ne manquent pas d'officiers et de magistrats pour écouter et recevoir leurs plaintes. La première, celle qui est relative au format des dépêches ministérielles, ne peut pas être le sujet d'une délibération sérieuse dans une assemblée comme la votre.

La seconde seule, la proposition d'accorder aux officiers de santé, après un examen préalable, le droit de procéder aux opérations chirurgicales délicates et dangereuses qu'exige quelquefois un accouchement difficile, aurait été de nature à fixer votre attention si le sieur Borie, qui est médecin et que nous devons croire compétent en cette matière, avait donné lui-même plus de développement et plus de poids à sa pensée en ne la mêlant pas à d'autres questions d'une nature tout à fait différente. Le Sénat a le droit d'exiger que les pétitions qu'on lui adresse soient au moins le résultat d'une méditation sérieuse et non l'impression irréfléchie des fantaisies qui peuvent passer par l'esprit d'un pétitionnaire.

Votre 3^e commission a l'honneur de vous proposer l'ordre du jour sur la pétition du sieur Borie. (Le Sénat prononce l'ordre du jour.)

(Moniteur du 14 mars 1868)

ELECTION

D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT.

Profession de foi de M. Dufour.

ELECTEURS DU CANTON DE SOUILLAC,

La place de membre du Conseil d'arrondissement du canton de Souillac étant vacante, vous allez être appelés à vous prononcer et à faire le choix d'un homme auquel vous voudrez confier le soin délicat de représenter et de défendre vos intérêts au Conseil d'arrondissement.

Mission d'abnégation, de dévouement; c'est à vous, électeurs du canton, qu'il appartient de choisir parmi les candidats qui s'offrent à vos suffrages, d'étudier leurs sentiments, leurs habitudes, leurs actes, et de fixer votre choix sur celui qui vous offrira le plus de garanties sous le rapport du caractère, de l'honorabilité, de la franchise et du désintéressement.

Parmi les candidats qui se présentent ordinairement au choix des électeurs, les uns sont

guidés par leur intérêt personnel, les autres par le désir de servir leur pays et leurs semblables; c'est à vous qu'il appartient de choisir, parmi ceux qui se présentent à vos suffrages, celui qui vous paraîtra le plus susceptible de sacrifier ses propres intérêts aux intérêts généraux du canton.

Habitué à des traditions de franchise, de justice et d'honneur, mais sans ambition, d'un désintéressement bien connu, mon intérêt personnel m'eût commandé de m'abstenir; mais considérant qu'un honnête homme n'est pas libre de se soustraire au bien qu'il peut faire et au mal qu'il peut éviter, je me suis rendu au vœu d'un grand nombre d'amis en venant me présenter à vos suffrages.

Vous savez qui je suis; je vous livre ce que tout candidat doit livrer à ses électeurs: les actes de ma vie entière; vous n'en trouverez pas un seul qui ne soit celui d'un honnête homme et d'un homme de cœur.

Vous savez ce qu'est et ce qu'a été ma famille dans le pays; vous connaissez son dévouement pour tous; son désir et son empressement à obéir. Combien parmi vous savent que ce n'est jamais en vain qu'on a recours à ses services.

Electeurs du canton de Souillac, je me borne à ces quelques réflexions. Vos intérêts les plus chers sont engagés; songez en quelles mains vous allez les déposer; réfléchissez! n'écoutez que la voix de votre raison et de votre conscience. Fuyez et repoussez l'intrigue et les manœuvres déloyales qui sont toujours l'œuvre de gens tarés, et qui ne sont jamais employés à servir une cause bonne et honorable.

Baron DUFOUR, maire de Lonzac.

Le retard éprouvé dimanche dans la distribution du courrier a pour cause le déraillement d'un train de marchandises aux abords d'Argenton, déraillement qui a arrêté dans sa marche l'express de Paris. On ne signale aucun accident pour les voyageurs.

Depuis l'introduction des timbres télégraphiques pour l'affranchissement des dépêches, quelques personnes en ont fait usage pour affranchir des lettres d'une forte taxe, et vice versa. Nous croyons qu'il est bon d'aviser le public que ces affranchissements sont nuls; les recettes de l'administration des télégraphes sont entièrement séparées de celles des postes; chaque administration ne reçoit en compte que ses propres timbres; il en résulte que tout autre timbre que celui qui lui est affecté n'a aucune valeur dans son service et qu'il est considéré comme nul.

La même observation peut s'appliquer aux timbres mobiles qui viennent des bureaux de l'enregistrement et qui appartiennent à cette administration.

SOCIÉTÉ SAINTE-CÉCILE.

A partir de Dimanche, 22 mars, et tous les quinze jours, sur le cours Fénelon, la Société Sainte-Cécile fera entendre plusieurs morceaux de son répertoire.

THÉÂTRE DE CAHORS.

Demain Jeudi, 19 mars, au bénéfice de Mlle Desirée: Les Poseurs; le Mariage aux lanternes; la Veuve Grapin.

L'Etendard annonce que le conseil d'Etat vient d'être saisi du projet de Code rural (liv. 1^{er}, Régime du sol).

Le rapport a été fait mercredi par M. Bayle-Mouillard, et la discussion aux séances suivantes.

Nous croyons être utile à nos lecteurs en les informant que, par ce temps de froid rigoureux, il est prudent d'entourer les compteurs de gaz avec de la paille ou de l'étoffe pour les préserver de la congélation: il serait bon également, dans le même but, d'y verser une petite quantité d'esprit de vin.

Mais, après la congélation, il faut procéder autrement. Ce qu'il y a dans ce cas de mieux à faire, c'est de vider complètement le compteur, de le refermer ensuite, et d'y introduire par le haut de l'eau bouillante, jusqu'à ce que le robinet de niveau la laisse couler. Immédiatement après, on peut s'en servir.

Du reste, il est encore plus convenable de prévenir l'inspecteur du gaz.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

Naissances.

Table with 2 columns: Date, Name. Rows include 44 Gisbert (Jules), 45 Pelacot (de) Jacques-Marc-Gustave, 46 Lafayette (Marie), 47 Pinel (Marie-Joseph-André), 48 Bonneville (Alexandre), 49 Linarès (Bruno), 50 Marabelle (Marie-Anne), 51 Mention (Jeanne), 52 Moles (Antoinette).

Pour la chronique locale: A. Layrou.

Crédit Foncier de France.

Le Crédit foncier de France fait aux propriétaires, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des immeubles, s'il s'agit de terres et de maisons, et du tiers s'il s'agit de bois ou de vignes, des prêts remboursables en cinquante ans moyennant une annuité de 6 fr. 06 0/0, amortissement compris. L'emprunteur a d'ailleurs le droit de se libérer par anticipation, en tout ou en partie.

S'adresser à MM. les notaires, ou directement au Crédit foncier, 19, rue Neuve des Capucines, à Paris.

Départements

Les journaux de Toulouse annoncent que l'ordre est complètement rétabli dans cette ville depuis vendredi.

Nous lisons dans le Messager de Toulouse: Dans les divers comptes-rendus que nous avons publiés des désordres regrettables qui ont eu lieu à Toulouse, nous avons omis de signaler un fait très-grave qui s'est passé au faubourg St-Cyprien. Mercredi, dans l'après-midi, une bande d'environ 1,200 individus parcourait ce faubourg, précédée d'un drapeau rouge, et elle se disposait à entrer en ville. C'est alors qu'un détachement de troupes, conduit par le colonel commandant la place, et accompagné du commissaire central, qui avait pour mission de faire les sommations légales, est arrivé sur les lieux.

A la vue des troupes, les perturbateurs se sont retirés dans toutes les directions.

Celui qui portait le drapeau rouge a été arrêté hier, par les soins du commissaire de police du 7^e arrondissement. C'est un nommé V..., terrassier. Il n'y a que quinze jours qu'il était rentré à Toulouse, venant de subir cinq ans de prison pour vol qualifié, par suite d'une condamnation prononcée contre lui par la cour d'assises de la Haute-Garonne.

Nous lisons dans la même feuille: L'instruction relative aux troubles de Toulouse se poursuit avec activité, et plusieurs arrestations ont été faites parmi les individus qui paraissent les plus compromis.

Au faubourg Saint-Cyprien, un tueur de porcs, inculpé d'avoir pris une part active au mouvement du 11, dans lequel fut promené un drapeau rouge, a été arrêté aux abattoirs par le commissaire de police du 8^e arrondissement, accompagné de quelques agents, sans qu'aucune manifestation ait eu lieu de la part du nombreux personnel des abattoirs.

Deux autres individus, inculpés d'avoir pris part au sac des bureaux du commissariat central, ont aussi été mis sous la main de la justice.

Une terrible catastrophe a consterné la commune d'Arpaçon, près Aurillac. On écrit au Courrier de l'Allier:

Dimanche dernier, tous les paroissiens s'étaient réunis dans une nouvelle église, qui n'était pas encore terminée, pour entendre prêcher un père capucien, dont la réputation comme prédicateur est grande dans le département. Ses paroles élevées et touchantes étaient religieusement écoutées par les assistants. Tout à coup, la chaire dans laquelle il se trouvait et qui était soutenue par des échafaudages, est ébranlée; on entend un horrible craquement, l'échafaudage tombe, entraînant la voûte et le révérend père, atteint par une planche, est renversé et perd connaissance.

Les spectateurs, saisis d'épouvante, se précipitent vers les portes; on se presse, on s'étouffe, on brise tout ce qui barre le passage. Cette panique a causé des accidents épouvantables: quatre enfants sont morts, cinq sont gravement blessés, et cinq sont légèrement contusionnés; quant aux grandes personnes, huit ont été écrasées, quatorze blessées, et d'autres, mais en grand nombre, ont reçu des contusions plus ou moins graves.

Mardi dernier, les victimes de cet affreux accident ont été conduites au cimetière, et l'on peut dire que la plus profonde émotion frappait les habitants du village qui assistaient à cette funèbre cérémonie.

MONTRABAILON

Le Courrier de Tarn-et-Garonne dit que, dans la soirée de vendredi, un certain nombre d'individus qui s'étaient réunis au cours Foucault, se sont rendus aux abords de l'hôtel-de-ville, en suivant le quai Montmurat. L'autorité, prévenue, a arrêté cette manifestation par ses exhortations.

Plus tard, un nouveau rassemblement a essayé de se former dans le quartier de Ville-Bourbon, mais la police l'a dissipé à l'entrée du pont. Quelques individus ont été conduits au poste, et tout est rentré dans l'ordre; trois des plus turbulents qui avaient été mis en arrestation, ont été rendus aujourd'hui à la liberté.

Bibliographie

MORALE FAMILIÈRE

Contes, récits, souvenirs et conseils d'un père à ses enfants.

PAR P. J. STAHL.

L'Académie française a couronné, il y a moins d'un an, un très-bon recueil périodique, destiné à l'enfance et à la jeunesse, le Magasin d'éducation et de récréation, publié par Hetzel. Ce recueil est un vrai trésor d'idées justes, de bons sentiments bien exprimés, de notions utiles, d'histoires instructives à travers le monde, la vie humaine et l'expérience. Il y en a là pour tous les goûts honnêtes, comme il convient à un magasin bien ordonné et bien pourvu. Les auteurs de ce livre multiple, dont quelques-uns, tels que Stahl, Jean Marcé, Verne, Ratisbonne, sont devenus célèbres dans la pratique de cet art difficile et charmant, l'instruction de la jeunesse par les livres, ces auteurs ont parfois bien de l'imagination dans leur bon sens et bien du style dans leurs causeries familières. Je dirais presque qu'ils en ont trop par instants, si on pouvait avoir trop d'esprit. Même avec l'enfance, croire qu'une certaine finesse de langage, qu'un soin délicat et presque minutieux de la forme, c'est peine perdue, quelle erreur! Les enfants sont plus difficiles qu'on ne croit; on ne les amuse pas à tout prix, on ne leur plaît pas sans y avoir pensé. Les meilleurs livres d'éducation seront toujours, quoi qu'on fasse, ceux qui auront été composés, par des écrivains distingués. C'est donc, en dernière analyse, par le style, un tour agréable, la phrase saine, la correction élégante que se recommandait aux suffrages de l'Académie française ce recueil qui elle a couronné. Si estimables que fussent les intentions des auteurs, ce n'est pas un prix de vertu, c'est un vrai prix de littérature, utile aux mœurs, qu'elle leur a donné.

M. Stahl a eu l'idée de recueillir en un volume, sous le titre de Morale familière, quelques-uns des morceaux qui sont le tribut de sa plume au Magasin d'éducation. C'était une bonne idée, qui avait ses risques. Détachés de leur cadre attrayant, enlevés à cet ensemble si bien conçu qu'ils brillent l'un par l'autre, qui pouvait savoir ce que deviendraient ces petits tableaux de genre, si délicats, si éphémères, et, pour tout dire si enfantins? J'écris à dessein ce dernier mot. On ne s'adresse pas aux enfants sans parler un peu leur langue, même si on le fait, comme Charles Perrault, avec génie. Stahl y excelle à sa manière; mais personne ne s'y trompe, même les écoliers de dix ans. L'auteur, a beau sembler leur camarade quand il leur parle, son fin sourire trahit une malice aimable et sensée qui relève tout ce badinage. L'expérience de l'homme fait se mêler à la gaieté du conteur. Sa morale est douce comme le miel, s'y on ne fait qu'y tremper les lèvres. Elle a, tout au fond du vase, cette lie amère et saine des longues épreuves. Tel est le mérite de ces œuvres légères: contes et moralités, scènes d'intérieur, récits de voyages, que je me suis surpris à relire sous cette nouvelle forme, comme si je n'avais pas eu à les juger il y a un an. Je n'y cherchais, comme juge, que le côté sérieux. Elles m'ont repris, cette fois, par le côté attrayant. Cela ne veut pas dire que je n'aie pas voulu me rendre compte, même de mon plaisir. On n'est pas un critique impunément. Le charme, dans les écrits de Stahl, n'est pas sans mélange. Il a ses défauts. L'écrivain n'est pas toujours simple; il n'est pourtant jamais affecté. Comment exprimer cela? C'est sa bonne humeur naturelle qui trouve de certains effets de style qui pourraient rassembler, chez d'autres, à une recherche. Il a des hasards de plume auxquels son originale bonhomie peut-être se fie trop. Il est absolument dépourvu de prétention. C'est le plus noble élément du monde qu'il est du parti des idées honnêtes, libérales, vraiment humaines. Il aime le travail et le fait aimer; il croit à l'âme immortelle et il y fait croire; il a horreur du vice et le fait haïr. Il a, pour enseigner la fraternité, je ne sais quel entrain inspiré, parfois poétique, ou il semble qu'il mette toute son âme. Il a, pour consoler les pauvres, les faibles, les affligés, les derniers, — ceux du collège et ceux du monde, ceux que Jésus-Christ met au premier rang dans le ciel et ceux que le maître d'école met au pain sec, — il a, pour tout ce qui souffre, une sympathie intelligente, avisée, prodigue de bons conseils et d'utiles leçons. Il est volontiers optimiste, et croit que le genre humain vaut mieux que sa réputation. Aussi est-ce avec complaisance qu'il cite ces paroles d'un bon riche dont il a raconté la touchante histoire: « Les justes ne sont pas si rares qu'on le croit... et je me suis toujours étonné, soit d'entre nous, en lisant la Bible, que Dieu ait laissé brûler Sodome, faute de dix justes. Et si j'osais, je dirais qu'il n'avait peut-être pas bien cherché ce jour-là... »

Cette petite irrévérence biblique nous donne la mesure des écarts que notre auteur se permet. Elle nous donne aussi une idée de sa philanthropie. Les pessimistes sont des orgueilleux. On ne dit tant de mal des autres qu'avec un secret retour d'admiration pour soi-même. Un misanthrope est un envieux ou un malade, — ou un amoureux, comme celui de Molière. Le dénigrement de l'humanité est une des formes de l'égoïsme. Il nous dispense de toutes ces laborieuses vertus dont le soulagement des misères humaines est la préoccupation et le but. M. Stahl a donné à ces vérités une forme piquante dans un de ses meilleurs récits, écrits pour les enfants, et digne pourtant d'être médité par des hommes. Il visite un jour, voyageant dans les Vosges, un pensionnat de demoiselles, qu'il désigne sous le nom de Petit-Château, et où il trouve une écolière de quatorze ans, une Anglaise, qui lui raconte naïvement son histoire. Elle avait perdu sa mère, n'étant qu'un enfant, et elle vivait à la campagne avec son père, un riche armateur de Londres, qui n'avait pas la force de la contredire. Elle grandissait ainsi, dans l'exercice de toutes ses volontés les moins raisonnables...

« Un jour dit-elle, qui décida de tout, une pauvre femme, qui avait deux petits enfants très barbouillés sur les bras, s'approcha de la grille du parc. Elle était mal vêtue, pieds nus, pas bien propre. Je demandai de l'argent à papa. Je pouvais le mettre dans la main de la femme, je le lui jetai, et je dis: « Les pauvres me dégoutent. Je leur donne pour qu'ils s'en aillent. »

« Mon père me regarda. Ah! quel regard! Je le vois toujours: il devint pâle, puis il se retourna en cachant sa belle grande figure dans ses deux mains. Je tournai vite autour de lui, j'écartai ses deux mains de son visage, mon papa pleurait.

« Ah ! mon papa ! m'écriai-je, mon cher papa !
 Il me dit :
 « Je suis sans force contre toi, je ne sais pas l'élever ; ah ! Mary, je suis bien coupable d'être si faible ! Ta pauvre mère là-haut ne peut pas être contente de moi !
 « Cette vue des larmes de mon père prenant mes fautes à sa charge me bouleversa. J'essuyai ses yeux avec bien des baisers, et je lui dis :
 « Laisse-moi penser.
 « Je m'en allai au bout du parc, dans une allée où l'on m'avait raconté que ma mère s'était promenée bien souvent, et là je réfléchis longtemps, longtemps... et le résultat de mes réflexions fut qu'il fallait prendre un terrible parti, celui d'employer tout mon pouvoir sur mon trop bon père pour qu'il eût le courage de se séparer de moi.
 « J'avais une institutrice alsacienne qui me parlait souvent du pensionnat du Petit-Château comme d'un endroit où il était impossible de ne pas devenir bonne et simple, parce que dans cette maison-là tout le monde, maîtres et élèves, s'aimait et se respectait.
 « Ce dernier mot m'avait frappé par l'importance même qu'y attachait M^{lle} Louise, et aussi par le peu de sens qu'il avait eu pour moi jusque-là. — Le respect, qu'est-ce que cela peut être ? m'étais-je dit.
 « Ce qui venait de se passer entre mon père et moi me le révéla tout d'un coup. Je me dis : Il faut aller là, j'y apprendrai ce que j'ignore, le respect ! oui, c'est le respect — qui me manque. Je n'aime que moi, je ne vois que moi, je ne pense qu'à moi, rien des autres ne m'importe ; c'est là mon défaut. Quand je serai avec des étrangères qui ne me devront rien de plus qu'à la première venue, il faudra bien que je les respecte pour être respectée à mon tour, et que je les aime et que je sois raisonnable pour être aimée, moi aussi.
 « Mon parti était pris. Je sentis qu'il n'y avait pas à différer que si ma mère dont l'esprit m'inspirait était-là, elle me dirait : Tu as raison, Mary. » Je dis toutes mes réflexions à mon père. Il les trouva sages, et quoiqu'il lui en coûtât cruellement pour me dire oui, il céda cette fois comme toujours. Je suis donc venue ici pour apprendre : le respect.
 CUVILLIER-FLEURY.
 (La suite au prochain numéro.)

La librairie académique de Didier, libraire-éditeur à Paris, quai des Augustins, 35, vient de publier un ouvrage formant un volume in-8°, de M. Sorbier, premier président de la cour d'Agen, ayant pour titre : *Loisirs d'un magistrat ; méditations morales et études historiques.*
 En ce temps où les amateurs de livres frivoles, c'est-à-dire à peu près tout le monde, veulent que tout se mette en action et en romans, comme autrefois tout se mettait en petits vers, au milieu de ce déluge de publications légères ou malsaines qui nous inonde chaque jour, au milieu de cette littérature éphémère trop souvent inspirée par la cupidité, et destinée à conduire ses auteurs au palais de la fortune, bien plus qu'au temple de mémoire, on est heureux de rencontrer un livre qui respire les plus nobles sentiments, fortement pensé, savamment composé, et dont le style nerveux et brillant tout à la fois ne serait pas désavoué par nos plus illustres moralistes.
 Ce livre, des plus substantiels, renferme une foule de sujets de morale, la souffrance, l'emploi du temps, l'envie, le travail, l'influence de l'habitude, l'avarice, l'amour de soi, etc., etc. Ce que l'auteur dit de l'avare est saisissant ; il fait de cet être inexplicable un tableau effrayant de vérité ; on frémit à la description de l'envie ; on est doucement ému en lisant les ravissantes pages que lui a inspiré l'amour du sol natal ; dans le chapitre sur l'alliance du droit et des lettres, on trouve, pour les mem-

bres du parquet et du barreau, des conseils excellents donnés en un magnifique langage.
 M. Sorbier retrace ensuite la vie de plusieurs magistrats célèbres, splendides tableaux où l'on remarque la même richesse de coloris, la même sûreté de pinceaux. On sent que l'écrivain a vécu dans l'intimité de ses héros ; que les mêmes vertus, les mêmes aspirations généreuses qui les animèrent font battre le cœur de leur biographe, et qu'il n'y a rien de factice dans l'admiration qu'il leur prodigue. On ne peut dans ce travail que louer l'intérêt de la narration, la hauteur des vues, la chaleur des sentiments ; et le bonheur de l'expression toujours noble sans emphase et spirituelle sans recherche. Ouvrez l'ouvrage de M. Sorbier à la première page, et vous ne serez pas tenté de le fermer avant la dernière ; tout y est exquis et plein d'attrait ; il sera bientôt dans les mains de tous les magistrats, de tous les membres du barreau, et de tous ceux qui aiment à se nourrir d'attachantes, de fortes et saines lectures. Nous ne sommes du reste, dans ces appréciations, que l'écho des journaux de Paris, du *Constitutionnel* (19 novembre), du *Moniteur* (18 décembre dernier), et de la *France* (23 janvier).

Bourse Quercinoise

Association mutuelle contre les chances
 DU TIRAGE AU SORT
 DIRECTION A GOURDON (LOT)
 Classe de 1867

Les souscriptions sont reçues chez MM. les Notaires du département du Lot où les fonds restent déposés jusqu'à la répartition.

La nouvelle loi sur l'organisation de l'armée, loin de porter entrave au fonctionnement du système d'association mutuelle inauguré dans le département du Lot, par la Bourse Quercinoise, contre les chances du tirage au sort, est de nature, au contraire, à en favoriser les heureuses combinaisons.

Par une clause transitoire insérée dans cette loi, le législateur, sagement inspiré, maintient pour la classe de 1867, l'institution de la dotation de l'armée et accorde au père de famille la faculté, soit de faire exonérer son enfant, conformément à la loi 1855, soit de le faire remplacer sous les drapeaux suivant les dispositions, remises en vigueur, de la loi de 1832.

Que le père de famille opte pour l'exonération ou qu'il préfère le remplacement, il est toujours dans l'obligation de s'imposer des charges pécuniairement lourdes et qui sont quelquefois au-dessus de ses forces. Ce sont ces charges que la Bourse Quercinoise a pour but d'alléger et qu'elle a, en effet, jusqu'ici rendu presque illusoire pour les familles, ainsi que le constatent les résultats des années antérieures que nous plaçons plus loin sous les yeux du public.

Les Statuts de la Bourse Quercinoise ne sont donc susceptibles d'aucune modification. Comme par le passé les jeunes gens qui auront concouru au tirage au sort formeront deux catégories distinctes :

1° Celle des appelés, c'est-à-dire de ceux qui dans l'ordre des premiers numéros com-

poseront le contingent de l'armée active et de la réserve ;

2° Celles des non appelés, des réformés ou des exemptés.

Qu'ils soient ou qu'il ne soient pas désignés pour entrer dans les cadres de la garde nationale mobile, ces derniers perdent naturellement leurs mises dont profitent exclusivement les souscripteurs atteints par le sort.

Depuis son organisation la Bourse Quercinoise a pris chaque année de plus grands développements ; mais le point essentiel pour les pères de familles et sur lequel nous appelons plus particulièrement leur attention, c'est que la progression dans la quotité des dividendes annuels a constamment suivi l'augmentation du nombre des adhésions.

En effet, dès le début de l'institution, c'est-à-dire en 1865, le dividende distribué aux souscripteurs bénéficiaires s'élevait à 225 40 p. 0/0.

En 1866, ce dividende atteignait 281 57 p. 0/0.

Enfin l'année dernière, nous avons pu distribuer un dividende de 286 33 p. 0/0 et faire toucher aux souscripteurs atteints par le sort,

Savoir :

| | |
|------------------------------|---------|
| Pour une mise de 400 fr..... | 1145 33 |
| de 500..... | 1431 65 |
| de 600..... | 1717 98 |
| de 700..... | 2004 31 |
| de 800..... | 2290 64 |
| de 1000..... | 2863 30 |

LES DIRECTEURS.
 ROSSIGNOL, GOUZON.

51 MARS TIRAGE PUBLIC

A L'HOTEL-DE-VILLE DE PARIS
 Loterie des ENFANTS PAUVRES infirmes et incurables, la plus grande loterie, aux nombreux lots en espèces tous déposés à la Banque de France.

GROS LOT, 150000 FR.

GRANDES LOTERIES AUTORISÉES
 Adresser (en mandat-poste ou timbres-postes) cinq francs au directeur du Bureau-Exactitude, 68, rue Rivoli, Paris, et on recevra, par retour du courrier, VINGT billets assortis pour toutes chances de gain de 342 lot et

5 GROS LOTS, 550000 F.

Rhumes, Grippe, Irritations.

La supériorité incontestable et l'efficacité certaine du SIROP et de la PATE de NAFÉ de DELANGRENIER ont été constatées par 50 médecins des hôpitaux de Paris, membres de l'Académie de Médecine, et par un rapport officiel de MM. BARUEL et COTTEAU, chimistes de la Faculté de Paris. — Dépôts dans les pharmacies.

Vinaigre de toilette Cosmaecti supérieur par son parfum et ses propriétés *lénitives et rafraîchissantes.* — Dépôts chez les Parfumeurs.

MAL DE DENTS. — L'EAU du D^r OMÉARA calme à l'instant la plus vive douleur et arrête la carie. — Dépôts dans les pharmacies.

Chez tous les libraires. — Publications de CH. DELAGRAVE ET C^o, éditeurs à Paris.

Explication de la LOI MILITAIRE du 1^{er} février 1868, sur le recrutement de l'armée et sur la garde nationale mobile par M. H. Gautier, D^r en droit. Un vol. in-12. 1 fr. 25

LES COLONIES FRANÇAISES par M. J. Ram-Bosson, avec 7 cartes. Un volume in-18 jésus. 1 fr. »

LE DICTIONNAIRE DES PÊCHES par M. H. de la Blanchère, gravures et planches coloriées de M. Mesnet, un volume grand in-8°. 30 fr. »

Pour paraître le 20 mars prochain :

CURIOSITÉS SCIENTIFIQUES DE L'ANNÉE 1867 par MM. Gaumont, de Parville, Lebon, A. Roger, F. Hémet, Victor Meunier. Un volume in-18 jésus. 1 fr. »

Mal de Dents Guérison instantanée par la PYRÉTHRINE LAHAUSSOIS. — 1 fr. 50 le flacon. — Dépôt à Cahors, chez M. Vinel, pharmacien ; à St-Céré, chez M. Lafon, pharmacien.

PREFECTURE DU LOT.

Arrondissement de Cahors.

Route impériale n° 111, de Milhau à Tonneins.

Règlement des alignements dans la traverse d'Espère.

AVIS.

L'avant projet présenté par M. l'Ingénieur en chef du Département, pour le règlement des alignements de la route Impériale n° 111, de Milhau à Tonneins, dans la traverse d'Espère restera déposé au Secrétariat de cette Commune, pendant huit jours du 22 au 29 Mars courant inclusivement.

Le public pourra prendre connaissance de cet avant-projet, sans déplacement, pendant la durée du dépôt et les personnes qui auraient à réclamer contre sa teneur sont invitées à présenter dans le même délai leurs observations par écrit, ou bien à les faire verbalement à la Mairie.

Fait à Cahors, en l'hôtel de la Préfecture, le 18 mars 1868.

Le Préfet du Lot,
 Chevalier de la Légion d'honneur,
 Ch. DE PEBEYRE.

Annonces Judiciaires.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC.

Etude de M^e G. Dusser, avoué à Figeac.
 Par jugement du 4 mars 1868, le tribunal civil de Figeac, a prononcé la séparation de biens entre Jeanne Muriol et Pierre Rochy, son mari.
 (Extrait du *Mémorial de Figeac* du 12 mars.)

Etude de M^e BETILLE, avoué.
 Le samedi, 4 avril, au tribunal de Figeac, il sera procédé à la vente des immeubles dépendant des successions d'Antoine Traysac et de Magdelaine Dovèze mariés. Mise à prix : 2,000 fr.

Etude de M^e Etienne VIVAL, avoué.
 L'adjudication des immeubles saisis à l'encontre des sieurs Montrougié père et fils aura lieu le 4 avril à neuf heures du matin, au tribunal de Figeac. Mises à prix : 2^e lot, 65 fr. ; — 3^e lot, 4,670 fr. ; — 4^e lot, 3,450 fr. ; — 5^e lot, 65 fr. ; — 6^e lot, 65 fr. ; — 7^e lot, 426 fr.
 (Extrait de l'*Echo du Quercy* du 14 mars.)

Pour tous les extraits et article non signés A. Laytou.

PASTILLES DIGESTIVES PHARMACIEN, lauréat de l'Académie impériale de Médecine de Paris.
 DE LACTATE DE SOUDE & DE MAGNÉSIE
 DE BURIN ou BUISSON
 Ces pastilles constituent le médicament le plus nouveau et le plus rationnel pour combattre toutes les affections des voies digestives. Elles contiennent en effet l'acide lactique, l'un des éléments normaux de la digestion, combiné avec la magnésie calcinée, dont les bons effets sont appréciés de tous les médecins, et la soude, sel qui fait la base des eaux de Vichy et de la plupart des eaux minérales alcalines. Cette triple association de trois produits dont l'efficacité est populaire, explique le succès que l'on en obtient dans les gastrites, gastralgies, renvois de gaz, gonflement de l'estomac, vomissements après les repas, indigestions, maux d'estomac, etc. — Dépôt à Cahors, dans les bonnes pharmacies.

VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTE
 Le Sieur RAYMOND tient à la disposition du Public, dans son établissement, situé maison CAVIOLE, rue du Lycée, toutes Voitures de voyage et d'agrément — PRIX MODÉRÉS.

DE CAHORS A ASSIER.
 Départ de Cahors : 4 h. du soir.
 Arrivée à Cahors, à 6 heures soir.
 Départ d'Assier : 4 h. après-midi ;

A VENDRE en bloc, ou à parcelles, LA MÉTAIRIE DE MONTAUDIÉ
 (Commune de Pern), à côté de la route de Cahors à Castelnau.
 Terres labourables, Vignes, Bois, Pacages ; Culture du Tabac ; vastes et solides Bâtimens en tout genre ; Fontaines et Ruisseau.
Belle occasion. Grandes facilités pour le paiement.
 S'adresser à M^e Labie, notaire à Cahors ; — à M. Emile Guilhou, faubourg Cabazat, à Cahors ; — et pour traiter, à M. Bonnet, expert-géomètre à Labastide-Marnhac, qu'on trouvera à Cahors, rue Brives, les jours de foire et de marché.

POSTÉ AUX CHEVAUX
 M. ANDRAL, Voiturier, a l'honneur d'informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de Voitures volonté, qu'elles trouveront chez lui, Poste aux chevaux, Galerie Audoury, toute sorte de Voitures d'agrément, à des prix modérés. Toutes ses voitures sont remises à neuf.

A VENDRE L'HOTEL DU PALAIS-NATIONAL
 EN ENTIER OU A PARCELLES
 S'adresser pour les renseignements, à M. Marcellin LACASSAGNE, qui en est le propriétaire.
 On donnera toutes facilités pour le paiement.

POUDRES ET PASTILLES AMÉRICAINES du docteur PATERSON
 de New-York (Etats-Unis, toniques, digestives, stomachiques, anti-nerveuses. — La lancette de Londres (21 août 1858), la Gazette des hôpitaux, etc., etc., ont signalé leur supériorité pour la prompte guérison des maux d'estomac, manque d'appétit, maux de tête, spasmes nerveux, indigestions laborieuses, gastrites, gastralgies, etc. Prospectus en plusieurs langues. — Exiger la signature de FEYARD, de Lyon, seul propriétaire. — Dépôts principaux : New-York, ph. FOUGERA ; Londres, ph. WILCOX et Cie, Oxford street, 336, Paris, ph. rue Réaumur, 43 ; à Cahors, VINEL, pharmacien.

Seul admis à l'Exposition universelle de 1867
MASTIC LHOMME-LEFORT
 Reconnu le meilleur par tous les horticulteurs
POUR GREFFER A FROID et cicatriser les plaies DES ARBRES ET ARBUSTES
 (s'applique avec un couteau ou une spatule).
 EMPLOYÉ DANS LES PÉPINIÈRES IMPÉRIALES ET ROYALES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES.
 Fabrique, rue de Paris, 162, à Belleville-Paris.
 A Cahors, Vinel, négociant ; Souillac, Fumat ; Figeac, Puzenac ; Puy-l'Évêque, Darnis, quincailler ; Lacapelle-Marival, Granié.

QUESTION DU POT-AU-FEU
 Ne vous laissez pas tromper en achetant chez les épiciers des Boules de CARAMEL de FÉCULE et de CHICORÉE pour les Boules d'Oignons.
LES PASTILLES-ROZIERE pour le pot-au-feu
 sont les seules faites avec l'extrait d'Oignon brûlé et les seules récompensées d'une médaille à l'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1867. Pour éviter d'être trompé : demandez des Pastilles-Rozière, exigez sur les boîtes la signature ROZIERE et la marque de fabrique LA VOITURE POT-AU-FEU.

AVIS AUX FEMMES ECONOMES
 La Panamine est supérieure au bois de Panama ; avec un pain de Panamine de 30 cent., on peut nettoyer aussi bien que le meilleur dégraisseur, un gilet de flanelle, une robe de soie ou de laine, un pantalon, un gilet, une cravate, etc. Se vend chez les épiciers.

AVIS IMPORTANT.
 Ne pas confondre la PANAMINE ROZIERE avec les savons qui infectent et que l'on vend sous le nom de savon de Panama. La PANAMINE à la forme ronde, elle est enveloppée de papier d'étain et porte le nom ROZIERE.

AVIS
 Un négociant retiré, désirerait représenter à commission une maison du Lot, auprès du commerce des vins de Paris et environs.
 Ecrire à L. C. poste restante à Paris.